

## Commission des interventions Séance du 29 septembre 2020

Décision CDI n° 2020-12

### Subvention à la réalisation des travaux de forage et des essais de pompage pour cinq sites, en vue de renforcer l'alimentation en eau potable à Mayotte

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le décret en date du 30 décembre 2019 nommant Monsieur Pierre DUBREUIL en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-02 du conseil d'administration de l'OFB du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :**

La Commission des interventions approuve la proposition d'aide financière pour le projet de réalisation des travaux de forage et des essais de pompage pour cinq sites, en vue de renforcer l'alimentation en eau potable à Mayotte.

**ARTICLE 2 :**

La Commission des interventions fixe le montant maximum de l'aide financière de l'OFB au projet mentionné à l'article 1 à hauteur de 525 000,00 €, soit 30,00 % du montant du projet.

**ARTICLE 3 :**

Le directeur général est autorisé à mettre définitivement au point les termes de la convention avec le Syndicat mixte d'eau et d'assainissement de Mayotte, et à procéder à sa signature.

Le Directeur général, chargé  
du secrétariat du Conseil d'administration,

**Le Directeur général de l'OFB**  
Par délégué  
Le Directeur général délégué Ressources

**Denis CHARISSOUX**  
Pierre DUBREUIL

La Présidente  
de la Commission des interventions,



Patricia BLANC